

Réussir son installation de chauffage : le plan d'action pour une maison de 100m²

Audit et diagnostic thermique

- Réalisez un audit énergétique pour identifier précisément les déperditions thermiques (toiture, murs, fenêtres).
- Exigez de votre installateur un calcul de déperditions thermiques selon la norme NF EN 12831 plutôt qu'une simple estimation au m².
- Sachez que l'audit est obligatoire pour bénéficier de certaines aides comme MaPrimeRénov' pour les rénovations globales.

Critères de choix et dimensionnement

- Vérifiez la puissance calorifique (en kW) nécessaire, calculée selon votre volume habitable et votre zone climatique.
- Privilégiez un équipement avec un rendement saisonnier (ETAS) classé A+ ou supérieur.
- Pour une pompe à chaleur (PAC), assurez-vous d'un dimensionnement précis pour éviter l'usure prématurée (surdimensionnement) ou la surconsommation (sous-dimensionnement).
- Pour une chaudière biomasse, vérifiez que l'équipement répond à la norme NF EN 303.5 (Classe 5).

Sélection de l'installateur et analyse des devis

- Vérifiez impérativement que l'entreprise possède la qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) dans le domaine spécifique de l'énergie choisie.
- Exigez un devis détaillé incluant la pose, la mise en service, la garantie décennale et le contrat de maintenance annuel obligatoire pour certains systèmes.
- Comparez les devis en vous basant sur la puissance calorifique calculée et non uniquement sur le prix global.

Aides publiques et réception des travaux

- Sollicitez les aides de l'État via le portail France Rénov' AVANT toute signature de devis ou démarrage des travaux.
- Exigez le certificat de conformité de l'installation après les travaux.
- Réclamez le PV de mise en service pour valider la prise en charge de la garantie constructeur.